

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 novembre 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-11-959 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 novembre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 13.10 Octroi de contrat / Travaux d'insertion de vannes d'isolement sous pression sur le réseau d'alimentation en eau potable

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2018, séance extraordinaire du 29 octobre 2018 et assemblée publique de consultation du 30 octobre 2018

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018
- 3.2 Dépôt de pétition / Permis de construction / Habitations multifamiliales / 116 à 132, route De Lotbinière
- 3.3 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.3 Déclaration des intérêts pécuniaires amendée
- 4.6 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019
- 4.7 Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.) / Spectacle de Noël – Meilleurs vœux / Aide financière
- 4.8 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « De l'art à la table » 2018 / Aide financière
- 4.10 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2018
- 4.11 École Brin D'Amour / Marché de Noël 2018 / Aide financière
- 4.12 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale régionale des Jeux du Québec / Aide financière
- 4.15 Opération Nez rouge / Campagne 2018 / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 18-09-762 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc Mozart
- 5.2 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-275 / Zonage / Grilles des usages et normes / Usage spécifique / Point de vente et distribution de cannabis et dispositions particulières / Secteur du boulevard de la Gare et partie de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 5.3 Société de l'assurance automobile du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité
- 5.4 Réclamation / Dommages résultant du décollement du revêtement époxydique des cuves / Station d'épuration / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.02 (lot 2) / Mandat
- 5.5 Entente / Maison de la Famille / Autorisation de signature
- 5.6 Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.7 Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 octobre 2018
- 6.2 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2019 / MAMOT
- 6.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-47 / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels
- 6.4 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine
- 7.4 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique temporaire / Autorisation de signature
- 7.5 Service des travaux publics / Démission / Contremaître – Aqueduc et égouts
- 7.6 Service de sécurité incendie / Embauche / Sept pompiers

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

- 10.2 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement / Ajustement
- 10.3 Les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions saison 2018 / Remboursement
- 10.4 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-18-66 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

- 12.1 Financement / Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Patrouille municipale

13. Travaux publics

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-35 / Auscultation de l'état des chaussées du réseau routier
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-31 / Fourniture d'une camionnette châssis-cabine
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-17 / Collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux
- 13.4 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Fourniture de carburants en vrac / Avril 2019 à mars 2022
- 13.6 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n°-401-110-18-67 / Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux
- 13.7 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Séguin
- 13.8 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Dahlias
- 13.9 Financement / Fourniture, installation et branchement de luminaires / Stationnement de la Maison Félix-Leclerc
- 13.10 Octroi de contrat / Travaux d'insertion de vannes d'isolement sous pression sur le réseau d'alimentation en eau potable

14. Eaux

15. Génie et environnement

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles
- 15.4 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy
- 15.5 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737
- 15.6 Convention / Croisement d'installations / TransCanada PipeLines Limited / Autorisation de signature
- 15.11 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285 / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 octobre 2018
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 octobre 2018
- 16.7 PIIA / 181 et 185, avenue Saint-Charles / Modification au PIIA approuvé / Lot 1 546 352 / Zone C2-531 / CCU n° 18-10-244
- 16.11 PIIA / 29, rue Sainte-Angélique / Construction résidentielle / Lot 1 675 506 / Zone H2-252 / CCU n° 18-10-248
- 16.14 PIIA / 585, avenue Saint-Charles / Enseigne temporaire au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 / CCU n° 18-10-251
- 16.16 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232

17. Réglementation

- 17.1 Adoption / Règlement n° 1694-24 (RMH 330) / Stationnement / Interdiction et limitation de stationnement / Boulevard de la Cité-des-Jeunes et avenue Saint-Charles

- 17.2 Adoption / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions
- 17.3 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)
- 17.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)
- 17.5 Adoption de projet / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.6 Avis de motion / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil
- 17.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des zones C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil

18. Direction générale

- 18.1 Autorisations de la Direction générale

19. Période de questions – Élus

20. Période de questions – Assistance

21. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-11-960 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 15 octobre 2018;
- séance extraordinaire du 29 octobre 2018;
- assemblée publique de consultation du 30 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-11-961 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-11-962 Dépôt de pétition / Permis de construction / Habitations multifamiliales / 116 à 132, route De Lotbinière

Une pétition contenant 43 signatures a été déposée le 23 octobre 2018 à l'égard de l'émission d'un permis pour la construction d'un ou plusieurs immeubles multifamiliaux (types condominiums ou autres de quatre à six étages) sur les lots où sont situés les immeubles portant les numéros civiques 116 et 132, route De Lotbinière.

18-11-963 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-11-964 Déclaration des intérêts pécuniaires amendée

CONSIDÉRANT que l'article 360.1 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités impose à tout membre du Conseil l'obligation d'aviser par écrit le greffier de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa dernière déclaration d'intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT que le greffier doit en faire rapport au Conseil à la première séance ordinaire qui suit;

PAR CONSÉQUENT, le Conseil prend acte du dépôt par le greffier de la déclaration amendée des intérêts pécuniaires de la conseillère M^{me} Jasmine Sharma, signée le 4 octobre 2018.

18-11-965 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2019, et ce, au coût de 35 540,90 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-11-966 Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.) / Spectacle de Noël – Meilleurs vœux / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au concert bénéfice intitulé « Spectacle de Noël – Meilleurs vœux » du quatuor Tocadéo organisé par l'organisme Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.) dans le cadre de sa campagne de financement annuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'organisme Grand rassemblement des aînés de Vaudreuil et Soulanges (G.R.A.V.E.S.) à titre d'aide financière pour la tenue du concert intitulé « Spectacle de Noël – Meilleurs vœux » le 16 novembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-967 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée-bénéfice « De l'art à la table » 2018 / Aide financière

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée-bénéfice « De l'art à la table » organisée par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa levée de fonds annuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour la tenue de la soirée-bénéfice « De l'art à la table » le 1^{er} novembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-968 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2018

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 776,68 \$, représentant 0,02 \$ par citoyen pour une population de 38 834 habitants, soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-969 École Brin D'Amour / Marché de Noël 2018 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école Brind'Amour à l'égard des coûts reliés à l'achat de matériel publicitaire et divers accessoires dans le cadre de son Marché de Noël annuel;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'école Brind'Amour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-970 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Finale régionale des Jeux du Québec / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs dans le cadre de la tenue de la finale régionale des Jeux du Québec de patinage de vitesse;

CONSIDÉRANT que depuis les dernières éditions, cette compétition se déroule à Châteauguay, seule autre ville de la région du Sud-Ouest ayant un club de patinage de vitesse et ayant la capacité d'accueillir ce type d'événement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville de Vaudreuil-Dorion soit à son tour l'hôte de cette compétition;

CONSIDÉRANT que l'inscription à cette compétition est gratuite, donc aucun revenu supplémentaire ne revient à l'organisation;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 975 \$ soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour la location des heures de glace lors de la tenue de la finale régionale des Jeux du Québec de patinage de vitesse à l'aréna municipal le 24 novembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-971 Opération Nez rouge / Campagne 2018 / Commandite

CONSIDÉRANT une demande de commandite au profit de la campagne Opération Nez rouge 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnement et d'éduquer la population de conducteurs automobiles à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite « Or » dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 30 novembre au 31 décembre 2018 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-972 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 18-09-762 / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-37 / Fourniture et installation d'un module de jeux dans le parc Mozart

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 17 octobre 2018, de la résolution 18-09-762 relative à l'appel d'offres n° 401-110-18-37 pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux dans le parc Mozart.

18-11-973 Dépôt / Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-275 / Zonage / Grilles des usages et normes / Usage spécifique / Point de vente et distribution de cannabis et dispositions particulières / Secteur du boulevard de la Gare et partie de l'avenue Saint-Charles et du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 23 octobre 2018, du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones C3-120, C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-245, C3-263, C3-301, C3-302, C2-306, C3-307, C3-352, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000, C3-1001 et C3-1012, afin de permettre l'usage spécifique « Point de vente et distribution de cannabis » et les dispositions particulières à cet usage (Règlement n° 1275-275).

18-11-974 Société de l'assurance automobile du Québec / Constat d'infraction / Plaidoyer de culpabilité

CONSIDÉRANT le constat d'infraction n° 100400 3041407832 délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec le 9 octobre 2018 à l'endroit de la Ville, pour avoir laissé circuler sans permis spécial, un véhicule lourd dont la masse totale en charge excédait celle permise;

CONSIDÉRANT qu'un montant totalisant 634 \$ lui est réclamé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à enregistrer un plaidoyer de culpabilité à l'encontre du constat d'infraction n° 100400 3041407832 émis par la Société d'assurance automobile du Québec;

QUE le trésorier soit autorisé à payer la somme de 634 \$ au moment opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-975 Réclamation / Dommages résultant du décollement du revêtement époxydique des cuves / Station d'épuration / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.02 (lot 2) / Mandat

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-049 adjugeant à Allen Entrepreneur général inc. un contrat pour la fourniture et l'installation de la filière liquide dans le cadre des travaux de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoyait notamment la construction de cuves, réservoirs et canaux en béton et le revêtement époxydique de leurs surfaces;

CONSIDÉRANT qu'un problème de décollement du revêtement époxydique est survenu au mois de mai 2016;

CONSIDÉRANT qu'au moment où le problème a été détecté, les différents intervenants ne s'entendaient pas sur la responsabilité du problème;

CONSIDÉRANT l'entente de travaux sous protêt, autorisée par la résolution 17-01-002, prévoyant le paiement par la Ville des travaux correctifs du revêtement époxydique et lui réservant tous ses droits et recours afin d'obtenir le remboursement du coût des travaux correctifs et des dommages subis;

CONSIDÉRANT qu'Allen Entrepreneur général inc. est contractuellement responsable de cette déficience;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre à Allen Entrepreneur général inc. une réclamation au montant de 915 054,13 \$ représentant l'ensemble des coûts assumés et dommages subis par la Ville en lien avec le problème de décollement du revêtement époxydique des cuves, bassins, réservoirs et canaux de la station d'épuration;

QU'un délai expirant le 1^{er} février 2019 soit accordé à Allen entrepreneur général inc. afin d'acquitter le paiement de ce montant;

QU'à défaut, la firme DHC avocats soit mandatée afin d'entreprendre tous les recours utiles afin de recouvrer les montants dus.

« ADOPTÉE »

18-11-976 Entente / Maison de la Famille / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville à favoriser sur son territoire l'implantation et le maintien d'un lieu permanent afin de permettre à l'organisme Maison de la famille d'apporter son soutien aux familles de la région;

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-743 autorisant le versement d'une somme de 50 000 \$ à l'organisme dans le cadre de sa campagne de financement pour l'acquisition d'un bâtiment sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville, au moyen d'une entente conclue avec l'organisme, souhaite s'assurer de la pérennité de sa présence sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit notamment que la Ville devienne membre de l'organisme et détienne un siège institutionnel (non votant) sur son conseil d'administration;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de principe avec l'organisme Maison de la famille dont les termes seront substantiellement conformes à ceux apparaissant au projet annexé à la recommandation du greffier datée du 24 octobre 2018 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

18-11-977 Règlement d'emprunt n° 1691-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Services municipaux et prolongement de la rue Maurice-Richard / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 29 octobre au 2 novembre 2018 pour le Règlement d'emprunt n° 1691-02 intitulé :

« Règlement modifiant à nouveau le Règlement n° 1691 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 100 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1691-02 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

18-11-978 Règlement d'emprunt n° 1754 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire, éclairage et travaux connexes / Partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 29 octobre au 2 novembre 2018 pour le Règlement d'emprunt n° 1754 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, bordures, trottoirs, débarcadère scolaire et éclairage incluant tous les travaux connexes d'une partie de la rue Phil-Goyette située devant le lot 6 100 968 en décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1754 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

18-11-979 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 octobre 2018

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 octobre 2018 totalisant un montant de 863 189,96 \$.

18-11-980 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2019 / MAMOT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2019, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 100 %
- facteur comparatif : 1.00

18-11-981 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-47 / Services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services d'une firme de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels a pris fin et que la Ville a lancé un appel d'offres pour les exercices financiers 2018 à 2022 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'article 108.2 de la Loi sur les cités et villes, tel que remplacé par l'article 50 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (L.Q. 2018, c. 8), prévoyant que la Ville doit, à compter du 1^{er} janvier 2019, faire vérifier par son vérificateur externe les états financiers des personnes morales comprises dans son périmètre comptable;

CONSIDÉRANT que la Ville, afin de respecter cette nouvelle exigence législative, a inclus dans les documents d'appel d'offres l'audit des états financiers des organismes suivants : Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes, Festivités de Vaudreuil et Fondation du maire de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que chacun de ces organismes sera responsable du paiement de l'audit de ses états financiers;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres, deux soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 25 octobre 2018 recommandant d'adjuger le contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Goudreau Poirier inc.;

CONSIDÉRANT que le montant total de la soumission de Goudreau Poirier inc., incluant les taxes applicables, s'élève à 196 032,40 \$ alors que la portion attribuable à la Ville, excluant les organismes inclus dans son périmètre comptable, est de 142 713 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Goudreau Poirier inc., 102-476, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 196 032,40 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-47;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'un cabinet de comptables professionnels agréés pour l'audit des états financiers annuels et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-982 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2019 ou en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2019 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2019	Réduction de l'emprunt 2019
1536		23 633,71 \$
1608		552,70 \$
1632		21 207,18 \$
1646		23 980,97 \$
1652		6 883,67 \$
1496	67,26 \$	
1551	2 403,27 \$	
1583	28 855,06 \$	
1618	6 635,47 \$	
1619	6 390,01 \$	
1629	639,40 \$	
1644	5 753,39 \$	
1645	13 525,16 \$	
1648	41 086,31 \$	
1651	3 071,27 \$	
1659	2 728,47 \$	
1660	5 435,55 \$	
1682	2 980 \$	
1683	8 546,88 \$	
1684	7 785,49 \$	
1702	3 478,76 \$	
1703	12 296,70 \$	
1712	3 569,16 \$	
1715	31 395,52 \$	
1716	45 981,99 \$	
1717	4 416,52 \$	
Total :	237 041,64 \$	76 258,23 \$

« ADOPTÉE »

18-11-983 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-11-984 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Horticulture et foresterie urbaine

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 31 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Patrick Legault au poste régulier de contremaître – Horticulture et foresterie urbaine au sein de la division – Entretien des espaces verts et des aires

récréatives du Service des travaux publics, et ce, à compter du 26 novembre 2018, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Legault doit compléter une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Legault;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-985 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique temporaire / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 19 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Frédéric Leroux et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-986 Service des travaux publics / Démission / Contremaître – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Sébastien Lalonde, contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, datée du 10 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Lalonde, contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 26 octobre 2018;

QUE la Ville remercie M. Lalonde pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

18-11-987 Service de sécurité incendie / Embauche / Sept pompiers

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 1^{er} novembre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Mickael Foisy-Grenier, Guillaume Lalonde, Alexandre Lefebvre, Sean O'Neill, Olivier Richer, Gabriel Robidoux et Rouslan Vaillancourt aux postes de pompiers à temps partiel, au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 6 novembre 2018, au salaire prévu à l'échelle salariale incluse à la convention collective des pompiers (annexe C), le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE la date du premier jour travaillé constitue la date d'ancienneté;

QUE MM. Foisy-Grenier, Lalonde, Lefebvre, O'Neill, Richer, Robidoux et Vaillancourt devront compléter une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Foisy-Grenier, Lalonde, Lefebvre, O'Neill, Richer, Robidoux et Vaillancourt;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-988 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement / Ajustement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison Automne 2017 suivant la résolution 17-12-1072;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion ainsi que la liste d'ajustements requis, et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 468,78 \$ soit remboursé au Club de natation Les Citadins pour les frais d'inscription de 23 participants à la saison 2017-2018, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-989 Les Patriotes de l'Ouest / Inscriptions saison 2018 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'association de football Les Patriotes de l'Ouest a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants du secteur récréatif et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 220 \$ soit remboursé à l'association de football Les Patriotes de l'Ouest pour les frais d'inscription de 25 participants à la saison 2018, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-990 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-18-66 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 23 octobre 2018, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-18-66 à l'égard des services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation du camp thématique estival et du camp de la relâche;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

18-11-991 Financement / Acquisition d'un véhicule d'intervention pour la Patrouille municipale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir un véhicule d'intervention pour la Patrouille municipale et de procéder aux aménagements techniques sur ledit véhicule, pour une dépense répartie comme suit :

- Véhicule Ford Explorer 2015 : 21 668,75 \$
- Lettrage du véhicule de patrouille : 2 183,38 \$;
- Équipements de sécurité : 4 694,83 \$;
- Défibrillateur : 1 608,91 \$;
- Ordinateur *Toughbook* et accessoires de montage : 5 193,70 \$;
- Équipement d'hiver : 893,13 \$;
- Matériel de rangement et accessoires divers : 200 \$;

et ce, pour un montant total de 36 442,70 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'acquisition d'un véhicule Ford Explorer 2015 ainsi que des équipements ci-dessus mentionnés soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-992 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-35 / Auscultation de l'état des chaussées du réseau routier

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue de l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier, une seule soumission a été reçue, au plus tard à 11 h, le 23 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., 455, boulevard René-Lévesque Ouest (Québec), H2Z 1Z3, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 29 818 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-35;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels en vue de l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-370-00-970	(Subvention – Transport Soleil)	20 000 \$
À :	02-320-00-419	(Services prof. – génie)	20 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-993 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-31 / Fourniture d'une camionnette châssis-cabine

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres invitation pour la fourniture d'une camionnette châssis-cabine, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 31 octobre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n°401-110-18-31;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Avantage Ford inc., 30, boulevard Don Quichotte, L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, pour la fourniture d'une camionnette châssis-cabine de marque Ford, modèle F550 XL, neuve (année 2019), et ce, pour un montant de 45 320,85 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-31;

QUE cette acquisition ainsi que les accessoires requis pour répondre aux normes de la Ville soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-994 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-17 / Collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-693 mandatant la Ville de Vaudreuil-Dorion pour rédiger et procéder, au nom des municipalités participantes, à un appel d'offres pour les services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour des services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 octobre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-17;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par le soumissionnaire Services Matrec inc. présente le montant total le plus bas incluant les quantités des quatre villes participantes pour cinq années possibles de contrat;

CONSIDÉRANT que les villes participantes à ce regroupement (L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion) doivent adjudger individuellement un contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services Matrec inc., 4, chemin du Tremblay, Boucherville (Québec), J4B 6Z5, pour des services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux, et ce, pour un montant de 11 636 703,74 \$, incluant les taxes applicables, pour cinq années (une année contractuelle avec la possibilité de quatre années optionnelle);

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 401-110-18-17;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2019)

« ADOPTÉE »

18-11-995 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Fourniture de carburants en vrac / Avril 2019 à mars 2022

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion ainsi que la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres de l'UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuels de 200 \$;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

18-11-996 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n°-401-110-18-67 / Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 24 octobre 2018, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-18-67 à l'égard des Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

18-11-997 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Séguin

CONSIDÉRANT la demande visant à ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Séguin, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Séguin, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Mélèzes;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-11-998 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Dahlias

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue des Dahlias, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Clématites;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 17 octobre 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Dahlias, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Clématites;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-11-999 Financement / Fourniture, installation et branchement de luminaires / Stationnement de la Maison Félix-Leclerc

CONSIDÉRANT que le stationnement de la Maison Félix-Leclerc n'est pas éclairé;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue au programme triennal d'immobilisation 2018 dans le Fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que le montant incluant la fourniture, l'installation et le branchement des luminaires respecte le budget;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 15 000 \$ incluant les taxes applicables, pour ces travaux;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-1000 Octroi de contrat / Travaux d'insertion de vannes d'isolement sous pression sur le réseau d'alimentation en eau potable

CONSIDÉRANT que des travaux de réparations de deux vannes d'isolement du réseau de distribution d'eau potable adjacent au chemin Dumberry sont requis et il y a urgence d'intervenir;

CONSIDÉRANT que cette intervention implique une interruption de l'alimentation en eau potable pour tout le secteur Beaujolais touchant 345 logements ainsi que l'industrie Winpack;

CONSIDÉRANT les recommandations du service de sécurité incendie qui impose de maintenir une protection adéquate pour l'industrie Winpack et que cette mesure implique une dépense d'environ 8 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de procéder à l'insertion sous pression deux vannes supplémentaires qui permettrait d'éviter l'interruption du service d'alimentation d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il y a seulement un fournisseur qui effectue ce travail spécialisé et que cette dépense se chiffre à 34 538,49 \$;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes permet, lorsque ces éléments sont réunis et qu'une vérification documentée et sérieuse a été effectuée, de conclure avec un fournisseur unique (art 573.3 alinéa 2);

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par Houle H2O inc., 2075, boulevard Fortin, Laval (Québec) H7S 1P4, pour les services d'installation de deux vannes d'isolement sous pression, de marque AVT (EZ valve) de 250 mm de diamètre, et ce, pour un montant de 34 538,49 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de service d'installation de deux vannes d'isolement sous pression et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Foncière générale INR)	31 600 \$
À :	02-413-00-521	(Entretien réseau d'aqueduc)	31 600 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-1001 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot, de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles, onze soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 1^{er} novembre 2018 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie et environnement, dix des onze soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot, de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 137 882,62 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-R1752.08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux d'aménagement d'une voie cyclable en arrière lot, de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-1002 Ordres de changement n^{os} 3 et 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-36 / Entrepreneur général / Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 3 et 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Remplacement d'une partie de la conduite d'égout pluvial de la rue Guy - appel d'offres n° 401-110-18-36 » totalisant un montant de 717,37 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-1003 Ordre de changement n° 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-19 / Entrepreneur général / Aménagement d'une voie cyclable polyvalente / Rues Henry-Ford et White / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière / Rivière Quinchien / Règlement n° 1737

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur les rues Henry-Ford et White et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière sur la rivière Quinchien - appel d'offres n° 401-110-18-19 » totalisant un montant de 659,85 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

18-11-1004 Convention / Croisement d'installations / TransCanada PipeLines Limited / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay;

CONSIDÉRANT la présence de conduites de TransCanada Pipelines Limited sur les terrains où sont prévus les travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une convention entre TransCanada Pipelines Limited et la Ville afin de régir les travaux prévus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de division – Génie et environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une convention à intervenir entre TransCanada Pipelines Limited et la Ville dans le cadre du projet de prolongement de réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue De Breslay.

« ADOPTÉE »

18-11-1005 Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux et de voirie / Pavage, trottoirs et éclairage / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285 / Règlement n° 1763 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 18-10-932, la division – Génie et environnement a préparé l'annexe A pour le projet NP00109 « Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage d'une partie de la rue Maurice-Richard (phase 2) devant les lots 6 115 282 à 6 115 285, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes » (Règlement 1763 applicable);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier et le maire soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir entre le promoteur Investissement LINQ Vaudreuil inc. et la Ville.

« ADOPTÉE »

18-11-1006 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 10 octobre 2018

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-11-1007 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 10 octobre 2018

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 10 octobre 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-10-240	2555, rue Dutrisac / Réfection des façades et modification extérieure / Lot 6 194 946 / Zone C3-307
CCU n° 18-10-241	2555, rue Dutrisac / Enseigne sur poteau communautaire / Lot 6 194 946 / Zone C3-307
CCU n° 18-10-242	65, boulevard de la Cité-des-Jeunes, locaux 100 et 300 / Enseignes au mur et sur le poteau communautaire / Lot 6 194 945 / Zone C3-307
CCU n° 18-10-243	434, avenue Saint-Charles / Réfection des façades et rénovation extérieure / Lot 1 675 401 / Zone C2-329
CCU n° 18-10-245	330, boulevard Harwood / Enseigne au mur et sur poteau communautaire / Lot 1 545 619 / Zone C2-716
CCU n° 18-10-246	711, route Harwood / Aménagement de la cour arrière / Lot 1 543 872 / Zone I2-743
CCU n° 18-10-247	3400, rue Phil-Goyette / Concept architectural du bâtiment communautaire pour le projet intégré / Lot 6 115 284 / Zone H3-1013
CCU n° 18-10-249	2925, boulevard de la Gare / Enseignes aux murs et sur poteaux communautaires / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012
CCU n° 18-10-250	980, avenue Saint-Charles, local 118 / Enseigne au mur / Lot 6 089 928 / Zone C3-124
CCU n° 18-10-252	3150, boulevard de la Gare, local 118 / Deux enseignes au mur et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lot 4 365 810 / Zone C3-356

« ADOPTÉE »

18-11-1008 PIIA / 181 et 185, avenue Saint-Charles / Modification au PIIA approuvé / Lot 1 546 352 / Zone C2-531 / CCU n° 18-10-244

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-10-244 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de modification au projet de nouvelle construction mixte comprenant un logement et un commerce, approuvée par la résolution 18-06-500 et la recommandation n° 18-05-92;

CONSIDÉRANT que les propriétaires demandent de ne pas installer de conteneurs semi-enfouis, prévus au projet initialement approuvé;

CONSIDÉRANT qu'une lettre explicative détaillant les raisons de leur demande fut déposée le 13 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'au Règlement n° 1586 sur les matières résiduelles, l'utilisation de conteneur semi-enfoui n'est pas obligatoire pour un bâtiment mixte de moins de quatre unités d'occupation;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les exigences pour les bacs, la réglementation municipale prévoit que, lorsque des bacs sont autorisés, ceux-ci doivent être localisés en cour latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT que parmi les objectifs du Règlement sur les PIIA n° 1277, il est favorisé de prévoir une intégration des lieux de dépôts de matières résiduelles afin de rendre ceux-ci non visibles et d'assurer la propreté des lieux;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée, à l'égard de l'immeuble sis au 181 et 185, avenue Saint-Charles, la demande de modification au PIIA approuvé et de maintenir la condition associée à son approbation, soit d'obliger l'installation de conteneurs semi-enfouis.

« ADOPTÉE »

18-11-1009 PIIA / 29, rue Sainte-Angélique / Construction résidentielle / Lot 1 675 506 / Zone H2-252 / CCU n° 18-10-248

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-10-248 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2018 de reporter sa décision dans l'attente d'une proposition bonifiée;

CONSIDÉRANT que le requérant a soumis une nouvelle élévation et des nouvelles perspectives le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU présents à la réunion du CCU tenue le 10 octobre 2018 ont reçu, le 16 octobre 2018 par courriel, une copie de la nouvelle élévation datée du 15 octobre 2018, révision 003 et des perspectives datées du 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la proposition et aux documents soumis et qu'il est recommandé d'approuver les nouveaux plans;

CONSIDÉRANT que le Service de développement et d'aménagement du territoire est favorable à la nouvelle proposition;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du CCU, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 29, rue Sainte-Angélique, le projet de construction résidentielle, le tout conformément aux plans suivants :

- élévations et plans préparés par M. Patrick Bournival, datés du 15 octobre 2018, révision 003;
- plan projet d'implantation préparé par M. David Simoneau, arpenteur-géomètre, minute 10 411;
- dossier de présentation n° 911855009, daté du 15 octobre 2018, pages 1 à 13.

« ADOPTÉE »

18-11-1010 PIIA / 585, avenue Saint-Charles / Enseigne temporaire au mur / Lot 5 443 991 / Zone C3-242 / CCU n° 18-10-251

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-10-251 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à installer une enseigne temporaire à plat au mur pour une période de 21 jours;

CONSIDÉRANT que la superficie de l'enseigne est conforme;

CONSIDÉRANT que l'enseigne proposée respecte les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA n° 1277;

CONSIDÉRANT que l'enseigne temporaire est sur un support flexible et qu'il ne respecte pas le plan d'affichage accepté pour le centre d'achats;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, le projet d'enseigne temporaire au mur, tel que montré au croquis transmis par M^{me} Christina Maselli de la compagnie Groupe Party Expert inc., en date du 2 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-11-1011 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard / Réalisation d'un projet d'habitation multilocatif / Lots 6 232 150 et 6 232 151 / Zone H5-1007 / CCU n° 18-09-232

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet d'habitation multilocatif;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-09-232 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 11 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 2 octobre 2018 par la résolution 18-10-870;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 30 octobre 2018 à 19 h 07;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le second projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 1500 à 1650, rue Émile-Bouchard, le tout selon les documents suivants :

- plan projet d'implantation préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 51703, minute 18771, daté du 7 septembre 2018;
- plan présentation préparé par la compagnie Éric Painchaud architecte et associés inc., projet 5862-18 pages A120, A130, A140, A300a, A300b, A310a et A310b datées du 20 août 2018 ainsi que pages A110, A300a et A300b1 datées du 31 août 2018;

et ce, aux conditions suivantes :

- prévoir les supports à vélos requis par la réglementation;
- prévoir les aménagements requis pour les aires de stationnement et les aménagements paysagers;
- dissimuler les équipements mécaniques au toit et sur les balcons;
- la typologie et l'emplacement des conteneurs destinés à la desserte des matières compostables devront faire l'objet d'une analyse ultérieure auprès de la division – Génie et environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire;
- s'assurer que les plans indiqueront la localisation de la génératrice extérieure et que cette dernière soit dissimulée.

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

18-11-1012 Adoption / Règlement n° 1694-24 (RMH 330) / Stationnement / Interdiction et limitation de stationnement / Boulevard de la Cité-des-Jeunes et avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-24 a été déposé à une séance tenue le 15 octobre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes et une limitation de stationnement sur l'avenue Saint-Charles ».

« ADOPTÉE »

18-11-1013 Adoption / Règlement n° 1270-62 / Urbanisme / Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Quartier de la Gare / Remplacement d'une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle / Modification des hauteurs maximales / Ajustement de certaines dispositions

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2018 le projet de règlement n° 1270-62 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 5 novembre 2018 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-62 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de remplacer une partie de l'aire d'affectation mixte par des aires d'affectation résidentielle et institutionnelle, modifier des hauteurs maximales et ajuster certaines dispositions du programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare ».

« ADOPTÉE »

18-11-1014 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble sis au 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-274 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-11-1015 Avis de motion / Règlement n° 1275-274 / Zonage / Limites et grilles des usages et normes / Zones P1-414 et H1-446 / Normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux / Zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (entre la voie ferrée et le boulevard de la Gare)

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt dans l'immeuble sis au 300, boulevard de la Cité-des-Jeunes et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446.

18-11-1016 Adoption de projet / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-61 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

18-11-1017 Avis de motion / Règlement n° 1270-61 / Urbanisme / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » et inclusion dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) » / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil

La conseillère M^{me} Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) ».

**18-11-1018 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-277 / Zonage /
Concordance au Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et
4 874 622 de la zone I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des
usages et normes des zones C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la
Gare – Gare Vaudreuil**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-277 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de retirer de la zone I2-315 les lots
4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et modifier la grille des usages
et des normes des zones C3-356 et C3-357 »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-11-1019 Avis de motion / Règlement n° 1275-277 / Zonage / Concordance au
Règlement n° 1270-61 / Retrait des lots 4 874 620 et 4 874 622 de la zone
I2-315 et inclusion dans la zone P3-1002 / Grille des usages et normes des
zones C3-356 et C3-357 / Secteur du boulevard de la Gare – Gare Vaudreuil**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil,
il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de
retirer de la zone I2-315 les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et
modifier la grille des usages et des normes des zones C3-356 et C3-357.

18-11-1020 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée
du 24 octobre 2018.

« ADOPTÉE »

18-11-1021 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou
questions au Conseil.

18-11-1022 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-11-1023 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier